

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2013

2013 DASES 671 G Subvention à l'association Retour d'Image (11e).

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel Monsieur le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, lui propose une subvention à l'association « Retour d'Image » ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15 000 € est attribuée au titre de 2013 à l'association « Retour d'Image » (Simpa 23601 n° 2013_08144).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée, d'une part, au chapitre 65, rubrique 52, nature 6574, ligne DF34007 pour un montant de 15.000 euros du budget de fonctionnement du Département de Paris exercice 2013 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.